

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil  
municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 mai 2013 à 20h00.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy  
Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron, Guy Berger et Émilio  
Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire  
Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est  
aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain  
Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 111-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur  
Guy Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit  
ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 112-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur  
Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est  
adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 113-2013 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du  
procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013, la  
résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur  
Jean-Guy Fortin et résolu que ce procès-verbal est adopté .

**\*\*\*AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Renaud Fortin afin de  
modifier l'article 5 du règlement numéro 140-2005 concernant la  
circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins  
municipaux .

**RÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS POUR LE PREMIER TRIMESTRE**

La directrice générale présente les états de résultats du premier  
trimestre 2013 comparativement au premier trimestre 2012.

**INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale fait la lecture des indicateurs de gestion.

**\*\*\*\*\*CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL  
(ART.555. LERM)**

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes  
habiles à voter sur le **RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2012**  
**ET RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 194-2012**

Je, soussignée, Christiane Berger, directrice générale &

secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement #193-2012 et 194-2012 est de : quatre-cent-quarante-six (446);

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : cinquante-cinq (55);

Que la procédure d'enregistrement des règlements numéro 193-2012 et 194-2012 a été ouverte à 9 heures le 26 avril 2013 et fermée à 19h le même jour;

Que le nombre de signatures apposées est de : zéro (0)

**En conséquence**, je déclare,

Que les règlements numéro 193-2012 et numéro 194-2012 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**EN FOI DE QUOI**, je signe le présent certificat, à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce vingt-sixième jour d'avril 2013.

Christiane Berger  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière

#### **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

COMITÉ DE RÉFLEXION : l'affichage pour l'embauche d'un agent de développement communautaire est pris en charge par la SADC CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion  
O.T.J. : le représentant donne les résultats trimestriels

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS** : Permis délivrés : Marc-André Michaud, Christine Berger, Léopold Caron.

Monsieur Therriault énumère les travaux qui seront exécutés sous peu.

#### **RÉSOLUTION 114-2013 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Émilio Dumais appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste totalisant **23,762.13\$**.

#### **RÉSOLUTION 115-2013 MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'embaucher madame Odette Berger pour l'exécution des travaux d'entretien du cimetière et de la cour de l'église pour l'année 2013 et lui verser un montant forfaitaire de **1,650\$**.

#### **RÉSOLUTION 116-2013 BUDGET POUR AMÉNAGEMENT DES FLEURS**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'embaucher madame Nicole Paradis pour les travaux d'aménagement des fleurs et de lui verser un montant forfaitaire de **1,200\$** et un budget de 800\$ est alloué pour l'achat des fleurs et par ailleurs, selon le nombre de sorties pour l'arrosage, une compensation de 5\$ par sortie, lui sera

versée pour l'essence de son camion personnel, jusqu'au montant maximum de 225\$ et 1 homme sera embauché pour une unique journée pour aider madame Paradis à bêcher la rocaille située devant le bureau municipal.

### **RÉSOLUTION 117-2013 EMPLOYÉS D'ÉTÉ**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger et ce , à partir de la semaine débutant le 25 mars 2013 pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité et procéder à la collecte des matières résiduelles, au tarif décrété par la résolution 083-2012 et en référence à la résolution 351-2010 plus le taux d'indexation en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2013.

Les étudiants seront embauchés au tarif de 10.15\$/heure. Les autres travailleurs occasionnels recevront 12\$/heure.

### **RÉSOLUTION 118-2013 REDDITION DES COMPTES 2012**

**ATTENDU QUE** : le Ministère des Transports a versé une compensation de **51,549\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** : les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** : la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** : un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial de vérification externe;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **RÉSOLUTION 119-2013 FORMULAIRE PC013-01**

**Considérant que** le conseil municipal a adopté de nouveaux règlements d'urbanisme au cours des dernières semaines;

**Considérant que** les résidants qui désirent réaliser un projet de construction ou d'aménagement doivent obtenir un permis ou un certificat de la municipalité;

**Considérant que** pour l'analyse des projets de construction ou d'aménagement l'inspectrice municipale a besoin d'informations rigoureuses et des plans dessinés à une échelle convenable;

**Considérant que** pour faciliter la tâche des citoyens et de l'inspectrice municipale il serait approprié que toute demande de permis ou de certificat soit soumise sur un formulaire d'application prescrit par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Berger , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve l'utilisation du formulaire PC013-01 pour toute demande de permis et de certificat sur l'ensemble du territoire municipal.

## **RÉSOLUTION 120-2013 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** : suite aux travaux de prolongement du réseau d'égouts sanitaires, le pavage de la rue Gagnon nécessitera une réfection majeure afin de maximiser la sécurité des utilisateurs de cette route;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé** par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à monsieur Irvin Pelletier, député de Rimouski, une subvention de **30,000\$** provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux suivants estimés à 225,000\$, notamment le pavage d'une partie de la rue Gagnon estimé à 100,000\$ et le prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées dont les travaux seront réalisés en régie interne et estimés à 125,000\$.

## **RÉSOLUTION 121-2013 PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION**

**ATTENDU QUE**, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et

inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

**Il est proposé par monsieur Guy Berger et appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **RÉSOLUTION 122-2013 SUBVENTION SALARIALE POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QU'** : une subvention salariale peut être obtenue par le biais d'un programme du Centre Local d'Emploi pour l'embauche d'un agent(e) de développement communautaire;

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, madame Christiane Berger à signer la demande de subvention salariale pour l'embauche de l'agent(e) de développement communautaire.

#### **RÉSOLUTION 123-2013 BONIFICATION DU TAUX HORAIRE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** : le taux du salaire offert par le CLE est de 10,15\$ l'heure ;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte de verser 2\$ l'heure supplémentaire au taux établi par le CLE pour un total de 40 heures par semaine sur une période 26 semaines et par ailleurs, de payer les avantages sociaux inhérents à cette bonification.

#### **SUIVI DES DOSSIERS**

#### **RÉSOLUTION 124-2013 PANCARTES ÉCHEC AU CRIME**

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de faire l'achat de deux (2) pancartes

Échec au crime par le biais de la MRC de Rimouski-Neigette.

**RÉSOLUTION 125-2013 PROPOSITION DE L'AÉROPORT DE MONT-JOLI POUR LA VENTE D'UN CAMION**

**ATTENDU QUE** : l'état du camion Chevrolet 1998 est devenu moins sécuritaire;

**ATTENDU QUE** : l'achat d'un camion usagé en bon état est une option raisonnable;

**ATTENDU QUE** : le camion offert par l'aéroport de Mont-Joli est muni d'un épandeur à sel et d'une gratte;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière fasse une soumission pour acquérir le camion Dodge RAM 2500, offert par l'aéroport de Mont-joli, dont le kilométrage est de beaucoup inférieur au camion Ford actuel appartenant à la municipalité au montant de 2,800\$ excluant les taxes.

**RÉSOLUTION 126-2013 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le rapport annuel 2012 du service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette.

**RÉSOLUTION 127-2013 ACHAT D'UN HABIT DE POMPIER**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte de faire l'achat d'un habit de pompier, exigé par le directeur du service incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, d'une valeur de 2,000\$ approximativement.

**RÉSOLUTION 128-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23h.55.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger, dir.générale  
& Sec/trésorière